

CR Commission Cohésion sociale, enfance-jeunesse, culture et loisirs

Mardi 11 juin 2024 à 18h30 – Au Faou

1

Elus :

Argol	Magalie CHESSE	Présente
Camaret-sur-Mer	Muriel LE MEROUR	Excusée
Crozon	Dominique GUILLOIS	Excusée
Landévennec	Marie-Claire CARIOU	Présente
Lanvéoc	Christelle GAOUYER	Présente
Le Faou	Ludovic LASSAGNE	Excusé
Pont-de-Buis Lès Quimerc'h	Aurélien LE BOT	Excusé
Rosnoën	Martine LE GUIRRIEC	Présente
Roscanvel	Thouria Ait Ouchannik	Présente
Telgruc-sur-Mer	Yves LE MOIGNE	Présent

Technicien CCPCAM :

Hubert LE BRENN	Présent
Mélanie MESSAGER	Présente
Aurélie CABON	Présente

Elus et partenaires invités :

Pont-de-Buis Lès Quimerc'h	Valérie Louarn – Responsable enfance jeunesse	Présente
Crozon	Emmanuel Touchain – DGS	Excusée
Lanvéoc	Aurore Chevalier – Directrice ALSH	Excusée
Telgruc-sur-Mer	Diane Profizi- DGS	Excusée
PMI	Linda Pennec – Puéricultrice de secteur	Excusée
Les petits chaperons rouge	Laure le Morvan – Responsable de secteur	Présente
Les poussins	Céline Renard - Directrice	Présente
CCPCAM	Sandrine Nicolas – Animatrice RPE	Présente
Pont-de-Buis Lès Quimerc'h	Alexandra Nyer – Animatrice RPE	Présente
ULAMIR	Morgane Thioux – Référente famille	Excusée
CAF	Didier Cathou – conseiller technique	Présent

Ordre du jour

- **COFIL Petite Enfance**

- 1/ Introduction
- 2/ Présentation des établissements
- 3/ Présentation des partenaires
- 4/ La petite enfance en quelques chiffres

- **CTG et politique de la CAF**

- 1/ Les modalités de financement dans le cadre de la CTG : Bonus territoire
- 2/ Réécriture de la CTG
- 3/ Informations et questions diverses
 - ALISE – Don Bosco

Mardi 25 juin 2024 à 18h00 à l'Améthyste

Copil Petite Enfance

1/ Présentation des établissements

Voici quelques éléments complétant la présentation.

Les poussins

C'est une structure associative créée en 1986 qui a l'origine était une halte-garderie.

Les parents constituent le bureau employeur de l'association.

A noter que le bureau a choisi de développer des actions cultures sur le territoire. Ces actions sont ouvertes à tous les habitants.

Micro-crèche

Elle fonctionne en délégation de service public.

La structure accueille principalement des enfants de Telgruc-sur-Mer, Argol et Crozon.

Elle est fermée 3 semaines en août, une semaine en avril et à Noël, et trois journées pédagogiques dans l'année.

RPE

Les RPE jouent un rôle de conseil dans le choix du mode de garde. Ils vont s'appuyer sur le rythme de vie et le besoin des familles pour les orienter vers le mode de garde le plus adapté.

Le RPE de la Presqu'île établie son programme d'activités à partir du retour des assistantes maternelles. (1 fois par mois atelier lecture et musique, une fois par an un atelier est mutualisé avec l'ALSH de Camaret-sur-Mer pendant les vacances, scolaires, ...). L'agent est à 80% sur son poste.

Le RPE de Pont-de-Buis lès Quimerç'h réalise des permanences sur les communes de Rosnoën et du Faou.

L'agent est à temps plein et son temps de travail est réparti ainsi, 75% pour le RPE et 25% sur la parentalité pour les enfants âgés de 0 à 3 ans.

CTG et politique de la CAF

1/ Les modalités de financement dans le cadre de la CTG : Bonus territoire

Pour rappel, la convention territoriale globale remplace le contrat enfance jeunesse, ce changement s'est accompagné d'une évolution dans les modalités de financement.

Les financements de la CAF, permettant de soutenir les politiques familles des collectivités du territoire, dépendent de la signature de la convention territoriale globale.

Il existe deux modalités de financements :

- Les prestations de services
- Les bonus territoire

Depuis 2022, les financements sont versés directement aux structures porteuses.

Pour les Bonus Territoire mis en place à partir de 2022, la CAF se base sur l'activité des structures de 2019. Ces modalités sont notifiées dans les conventions signées avec chaque structure.

A noter, qu'il existe deux conventions pour l'enfance : une convention pour le périscolaire (avant et après- l'école et le mercredi) et une convention pour l'extrascolaire (vacances scolaires).

La somme définie en 2022 dépend de l'activité de la structure, si la structure a une activité inférieure à celle de 2019, le bonus territoire sera inférieur, en revanche, si la structure a une activité supérieure à 2019, elle ne recevra pas de financements supérieurs à ce qui a été défini en 2022.

Les conventions ALSH

A chaque renouvellement, la CAF portera un regard sur le projet éducatif et pédagogique. Les prestations de services seront donc dépendantes des projets.

Un référentiel est en cours d'écriture.

Des réunions d'informations et des formations gratuites seront organisées pour expliquer les enjeux. Didier Cathou, conseiller technique CAF informe qu'il peut se rendre disponible pour expliquer les détails des financements dans chaque collectivité.

Déclaration d'activités

A noter que les contrôles vont devenir de plus en plus importants. Il est donc rappelé l'importance de bien saisir ses activités sur le compte partenaire de la CAF.